



Indemnités complémentaires

Par **orely2403**, le **28/07/2010** à **18:45**

Bonjour,

En Octobre 2007, j'ai eu un accident du travail (entorse grave du poignet). Je travaille dans l'établissement X...

En Avril 2010, une rechute est statuée (et imputée à l'accident de 2007) et en juillet 2010 débute un arrêt de travail (opération le 6 juillet) . Sauf que je travaille maintenant dans l'établissement Y...

La CPAM me verse la part normale : 60% de mon salaire les 28 premiers jours, et 80% le reste du temps...

Donc le problème se pose quant aux indemnités complémentaires ... Quel établissement est en devoir de me les payer (si elles doivent être payées) !?